

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
26/02/2025

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 3
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

**Garantie d'emprunt
solidaire**

En l'an deux mille vingt-cinq et le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. COSTE Jean-François, M. BERTHELOT Stéphane, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale à M. ANGULO José, adjoint, Mme BOISORIEUX Michelle, conseillère municipale à Mme DUNYACH Monique, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,

Absent(s) excusé(s) :

M. PARAYRE Jean, conseiller municipal

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Il est exposé que la Société Marcou Habitat a décidé d'acquérir 39 logements locatifs sociaux à la résidence « Le Vallespir ».

La société Marcou Habitat sollicite la garantie à hauteur de 50 % de la ville de Céret pour le remboursement de 2 prêts PLUS que Marcou Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

EMPRUNT(S)	Financement	Montant de base	soit en %
CDC PLUS foncier (LA MLT 1,50%) - 2,10% sur 50 ans sans prog.	PLUS	940 591,00	15,66 %
CDC PLUS (LA MLT 1,50%) - 2,10% sur 40 ans sans prog.	PLUS	2 725 984,00	45,40 %
CDC PLAI (LA MLT Taux moyen 2,15%) - 1,75% sur 40 ans sans prog.	PLAI	1 144 953,00	19,07 %
CDC PLAI foncier (LA MLT Taux moyen 2,15%) - 1,75% sur 50 ans sans prog.	PLAI	476 151,00	7,93 %
Total Emprunt(s)		5 287 679,00	88,05 %

Pour cette opération le montant des prêts Plus à garantir par la commune, soit 50 % de 3 666 575 euros, le reste des 50 % est garantie par le Département.

La garantie de la ville de Céret est accordée pour la durée totale du concours.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2252-1 et suivants et D1511-30 et suivants,

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE**

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **ACCORDE** la garantie de la ville de Céret à Marcou Habitat en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celles relatives au

plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque,

- **DECIDE** qu'au cas où l'emprunteur pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la ville de Céret s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la CDC envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, en renonçant aux bénéfices de discussion et de division, et sans jamais pouvoir opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **DE LIBERER** pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de la ville de Céret ou toute autre personne habilitée en application des articles L 2122-17, L 2122-18 et L 2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CDC et Marcou Habitat et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

- **DE RENONCER** à opposer à la CDC la convention de garantie que la ville de Céret a éventuellement conclu avec l'emprunteur ou toute autre condition subordonnant la mise en jeu de sa garantie.

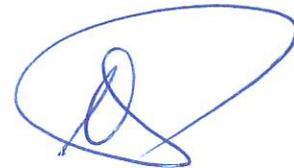
Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



A blue circular official stamp of the Municipality of Céret is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.

Le secrétaire de séance,
REDONDO Simon



A blue ink signature, appearing to be 'S. Redondo', is written over a faint blue circular stamp.